

Commune de la BAZOGE MONTPINCON

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un novembre à vingt heures // minutes se sont réunis les membres du conseil municipal de La Bazoge Montpinçon sous la présidence de M. Pascal RENARD – Maire.

Etaient Présents : RENARD Pascal - DURAND Marina - GILET Stéphane - DESLANDES Stéphanie –PIEAU Mireille - - LECOURT Alain - DAGUIER Miguel – LE ROUX Laure - LECHAT Pascal – ROCHER Gaëlle - LE GUEHENNEC-JEGO Magali - THEBAUT Patrice - MARCHAND Stéphane - FORGET Jean-François

Absents excusés : HEURTEBIZE Grégory -

HEURTEBIZE Grégory donne pouvoir à FORGET Jean-François

Secrétaire de séance : LECHAT Pascal

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents..... 14
Votants 15
Date de convocation : 13/11/2023

Adoption du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2023

Aucune observation n'étant formulée,
Le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2023 est adopté à l'unanimité

49 – CENTRE DE LOISIRS : Règlement

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du nouveau règlement pour le centre de loisirs, la cantine et l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

⇒ de **valider** le règlement du centre de loisirs ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2023.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** tous les dossiers se rapportant au présent dossier.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

50 – RESTAURANT LA GOURMANDINE : Demande de subvention au titre du Fonds Pays de Loire Investissement Communal »

M. le Maire informe le Conseil Municipal que nous pouvons solliciter une subvention au titre du « Fonds Pays de Loire investissement communal » pour les travaux d'agrandissement du restaurant.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider le plan de financement ci-dessous et autoriser M. le Maire ou les adjoints à solliciter la subvention.

Dépenses

Installation de chantier.....	1 500,00 €
Fourniture et mise en place d'un panneau d'information.....	350,00 €
Réalisation des plans d'exécutions.....	500,00 €
Fourniture d'un dossier de récolement	500,00 €
Piquetage et marquage au sol.....	600,00 €
Terrassements généraux.....	16 460,40 €
Reconstitution des structures	11 010,00 €
Bordures et chaînage.....	1 225,00 €
Revêtement de sol.....	44 220,00 €
Assainissement et réseau EP	5 445,00 €
Réseau eau potable	630,00 €
Réseau basse tension	1 886,00 €
Réseau éclairage public.....	1 800,00 €
Signalisation, mobiliers, travaux divers.....	6 020,00 €
Espaces verts	12 868,50 €
Maçonnerie	26 404,00 €
Métallerie bois.....	12 800,00 €
Préau : charpente, couverture, sanitaire	86 616,00 €
Frais annexes (architecte, bureau de contrôle, SPS, études...).....	105 244,60 €

TOTAL..... 310 418,87 €

Recettes

DETR 30 %	93 125,66 € HT
DSIL 30 %.....	22 104,30 € HT
Région Pays de la Loire.....	50 000,00 € HT

TOTAL..... 165 229,96 € HT

Reste à charge 145 188,91 € HT

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
DECIDE

⇒ de **valider** le plan de financement concernant les travaux de rénovation et agrandissement du restaurant.

AUTORISE

⇒ de **solliciter** auprès de la Région des Pays de la Loire la subvention « Fonds Pays de la Loire Investissement communal » pour un montant de 50 000 €

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** tous les dossiers se rapportant au présent dossier.

51 – TERRAIN MULTI-SPORTS : Règlement d'utilisation

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du règlement pour l'utilisation du nouveau terrain multi-sports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
DECIDE

⇒ de **valider** le règlement d'utilisation du nouveau terrain multi-sports.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** tous les dossiers se rapportant au présent dossier.

Pour : 12 Contre : 02 M. HEURTEBIZE – M. FORGET Abstention : 01 M ^{me} DESLANDES

52 – LOGEMENT 02 RUE DES PRÉS VERTS : Loyer au 1^{er} janvier 2024

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acheté, via l'EPFL, les bâtiments ROCCA situés rue des Prés Verts.

Cet ensemble de bâtiments est loué à M. et M^{me} LENFANT Alphonse pour un montant mensuel de **361,71 €**.

Ce montant comprend la mise à disposition :

- ✓ Maison d'habitation,
- ✓ Cave,
- ✓ Cour en partie,
- ✓ Aire,
- ✓ Parcelles de terre, verger et jardin.

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 01 M ^{me} DESLANDES

Au vu de la vétusté des bâtiments annexes, M. et M^{me} LENFANT n'ont plus accès à certains bâtiments et sollicitent une minoration de leur loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

- ⇒ de **louer** le logement situé 2 rue des Prés Verts à M. et M^{me} LENFANT Alphonse.
- ⇒ de **fixer** le montant du loyer mensuel à 320 € / mensuel à compter du 1^{er} janvier 2024.
- ⇒ de **mandater** l'étude de Maître CADET pour la rédaction du contrat de bail.
- ⇒ de **prendre** à sa charge tous les frais inhérents à la rédaction du contrat de bail.

AUTORISE

- ⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** tous les dossiers se rapportant au présent dossier.

53 – CANTINE : Prix des repas pour les anciens

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaiterait proposer à nos anciens des repas le mercredi midi sur inscription.

Nos anciens pourraient prendre leurs repas à la cantine avec les enfants inscrits au centre de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

- ⇒ de **valider** le principe d'accueil de nos anciens sur le temps du midi le mercredi en période scolaire.
- ⇒ de **fixer** le prix du repas pour nos anciens à 8,00 € / repas.

AUTORISE

- ⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** tous les dossiers se rapportant au présent dossier.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

54 – VOIRIE : Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale et des chemins ruraux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 2121-29,

Vu l'article L 141-3 du Code de la Voirie routière qui précise que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal,

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le tableau de classement des voies communales et chemins ruraux doit être modifié pour y incorporer les nouvelles voies.

Considérant que ces voies sont :

- ✓ La propriété de la commune,
- ✓ Sont affectées à la circulation publique,

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Considérant :

- ✓ L'obligation de déclarer auprès des services de la Préfecture la longueur de la voirie communale mise à jour,
- ✓ Le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale,
- ✓ Les voies communales et chemins ruraux goudronnés figurent au tableau joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

⇒ **d'incorporer** au tableau de la voirie les nouvelles voies et chemins goudronnés pour 11 254 ml au 6 782 ml déjà existant.

DESIGNATION	LONG,ML	DESIGNATION2	LONG,ML2	DESIGNATION4	LONG,ML
		A REPORTER	5918	A REPORTER	13132
VC COMMUNALES		CHEMINS RURAUX		LOTISSEMENT EMERAUDE	
VC 3 DE LA BUCHETIERE	1180	BEAU CHENE	480	RUE EMERAUDE	520
VC109 DE LA CHARPENTERIE	836	LE BOIS ROUX	1133	RUE AVENTURINE	200
VC 106 DE LA CHAUVRIE	1572	LA MERCERIE	354	ALLEE EMERALDINE	100
VC 110 DE LA CROIX ANGOT	565	ANTENNE LA MARTINAIS	16	RUE SERPENTINE	287
VC 107	440	LE BOCAGE	380	RUE AIGUE MARINE	184
VC LA HAMARDIERE	260	CHAMPBELLAND	248	RUE DES CHARMILLES	165
VC CHEMIN DE LA PRAIRIE	215	LE JARIAIS	380	RUE DES ANGELITES	127
VC VOIE VERTE ALLEE DU TAILLIS	620	LES BASSES CHAPELLES	250	RUE LE CLOS OPALINE	80
VC ALLEE DES PAPILLONS	230	LES BROSSES	335	RUE DES OLIVINES	130
		LES GRANDES HAIES	550		
		ANTENNE LES GRANDES HAIES	160		
		LA BUCHETIERE	45	RUES COMMUNALES	
		LE PRESOIR	923		
		LA NOE NO1	25	RUE DE MA MAIRIE	510
		LA NOE NO2	39	RUE DES PRES VERTS	450
		BELLEVUE	38	RUE DE LA PERRIERE	315
		LA ROGERIE	300	LOTISSEMENT CLAIR MATIN	76
		LA TESSERIE	97	IMPASSE DES CHARTREUSES	96
		LA BACLERIE	450	SALLE DE FETES/ECOLE/PARKING	660
		LA JUBERDIERE	311	RUE OCEANE	324
		MONTPINCON	375	RUE DES LILAS	49
		LES HAUTES CHAPELLES	325	RUE DES CAPUCINES	95
				RUE DES ABELIAS	30
				LES MAISONS NEUVES	23
				PARKING LOTISSEMENT OCEANE	423
				LE CLOS DES RAMIERS	60
5918		13132		TOTAL	18036

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** tous les dossiers se rapportant au présent dossier.

55 – MAIRIE : Adhésion au groupement d'achats CACIC

M. le Maire présente au Conseil Municipal le groupement d'achat CACIC (Centrale de Référencement et Conseil Santé).

La CACIC permet de bénéficier de réductions sur les produits ci-dessous :

- ✓ Alimentation,
- ✓ Produits d'hygiène,
- ✓ Fournitures de bureau,
- ✓ Equipement sportif,
- ✓ Outillage,
- ✓ Maintenance et nettoyage,
- ✓ Contrôles
- ✓ Sécurité incendie

Les fournisseurs avec lesquels nous travaillons sont également référencés dans ce groupement d'achat. (EUROFEU, SOCOTEC, Apro-hygiène, Distralis)

L'adhésion à la CACIC est **gratuite**.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
DECIDE

- ⇒ d'**adhérer** au groupement d'achat CACIC à titre gracieux .
- ⇒ de **résilier** le contrat avec le groupement d'achat GOAL

AUTORISE

- ⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** tous les dossiers se rapportant au présent dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

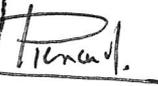
La secrétaire de séance,



Pascal LECHAT



Le Maire,



Pascal RENARD

